

Province de Québec
MRC des Maskoutains
Municipalité de Saint-Valérien-de-Milton

Séance ordinaire du Conseil de la Municipalité de Saint-Valérien-de-Milton tenue le lundi le 06 mai 2019 à 20H00 à l'hôtel de ville sis au 960 Chemin Milton à Saint-Valérien-de-Milton sous la présidence de

Monsieur Daniel Paquette
Maire
Et à laquelle sont présents

Monsieur Luc Tétreault
Madame Sophie Côté
Monsieur Rémi Tétreault

Madame Huguette Benoit
Monsieur Serge Ménard
Monsieur Jean-Guy Jacques

Tous membres du Conseil formant quorum sous la présidence de monsieur le Maire.

Monsieur Robert Leclerc, directeur général, est aussi présent.

ORDRE DU JOUR

Monsieur le Maire, Daniel Paquette, invite l'assemblée à se recueillir quelques instants.

La séance de conseil est enregistrée pour des fins de prises de notes.

1- Adoption de l'ordre du jour

2- Adoption des procès-verbaux

- 2.1 Adoption du procès-verbal de la session ordinaire du premier avril 2019.
- 2.2 Adoption du procès-verbal de la session extraordinaire du 16 avril 2019.

3- Administration financière

- 3.1 Comptes à payer.

4- Administration générale

- 4.1 Nomination des membres du comité MADA.
- 4.2 Inscription du directeur général au congrès 2019 de l'Association des Directeurs Municipaux du Québec.
- 4.3 Cotisation à la Chambre de commerce de Saint-Hyacinthe.
- 4.4 Adoption du Guide d'élaboration d'une procédure portant sur la réception et l'examen des plaintes formulées dans le cadre de l'adjudication ou de l'attribution d'un contrat.
- 4.5 Nomination du responsable de l'application de la procédure sur la réception et l'examen des plaintes formulées dans le cadre de l'adjudication ou l'attribution de contrat.
- 4.6 Journée mondiale de sensibilisation à la maltraitance des personnes âgées.
- 4.7 Proclamation de la Semaine québécoise des familles.
- 4.8 Offre de service de madame Eve-Mary Thai Thi Lac.
- 4.9 Mandat à Dominic Boisvert, archiviste.

5- Sécurité publique et sécurité civile

- 5.1 Achat d'équipements.
- 5.2 Formation SIMDUT.
- 5.3 Mise à pied de monsieur Steve Aubin.

5.4 Demande de partenariat et de financement par la Sûreté du Québec pour un projet visant la sensibilisation aux dangers liés à la conduite automobile auprès des élèves finissants du secondaire.

5.5 Politique pour le remplissage des extincteurs.

6- Transport routier

6.1 Demande de la Municipalité de Sainte-Cécile-de-Milton

6.2 Demande de la municipalité du Canton de Roxton concernant l'intersection du 11^e rang, chemin d'Acton et Route Messier.

6.3 Entrée au 1385 Hôtel-de-Ville.

6.4 Adjudication de la soumission pour le lignage de rues.

6.5 Banque d'heures.

6.6 Paiement de la facture de monsieur Gilles Daviau.

6.7 Dommages causés par le chasse-neige.

6.8 Demande de monsieur Peggy Gélinais et Sylvain Roy (signalisation).

6.9 Demande au ministère des Transports (coin 211 et chemin Saint-Dominique).

6.10 Frais pour l'utilisation de l'eau et pour le temps d'homme.

7- Hygiène du milieu

7.1 Déclaration de l'état d'urgence climatique.

7.2 Offre de services professionnels pour la mesure de boues dans les étangs aérés.

7.3 Offre de services pour la validation du débitmètre d'entrée aux étangs.

8- Urbanisme et gestion du territoire, comité consultatif d'urbanisme (CCU)

8.1 Demande d'aliénation auprès de la CPTAQ de Ferme David Bernier.

8.2 Refonte des règlements (Paiement des frais).

9- Loisir, centre récréatif, parc, terrain de jeux et patinoire, centre communautaire et bibliothèque

9.1 Aménagement adapté pour les infrastructures du centre communautaire.

9.2 Embauche des animateurs pour le camp de jour et formation.

9.3 Correspondance de la FADOQ concernant les nouvelles tables.

9.4 Installation d'une clôture au terrain des loisirs.

9.5 Formation d'un comité de la bibliothèque.

10- Avis de motion

Aucun item.

11- Règlement(s) – Adoption avec ou sans dispense de lecture

Aucun item.

12- Période de questions

13- Levée de l'assemblée

1- Adoption de l'ordre du jour

Résolution 126-05-2019

Il est proposé par monsieur Serge Ménard, appuyé par monsieur Jean-Guy Jacques et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers d'adopter l'ordre du jour tel que présenté.

Que ce conseil et chaque membre présent qui le compose acceptent que les sujets à l'ordre du jour fassent l'objet d'une décision à l'occasion de la présente séance, considèrent que l'ensemble des documents utiles à la prise de décisions sur ces sujets

leur ont été communiqués (ou ont été rendus disponibles) au délai prévu à l'article 148 du Code municipal.

2.1 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du premier avril 2019

Résolution 127-05-2019

Il est proposé par monsieur Luc Tétreault, appuyé par madame Sophie Côté et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers d'approuver les délibérations de la séance ordinaire du premier avril 2019 telles que rédigées.

2.2 Adoption du procès-verbal de la session extraordinaire du 16 avril 2019

Résolution 128-05-2019

Il est proposé par madame Huguette Benoit, appuyé par monsieur Rémi Tétreault et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers d'approuver les délibérations de la séance extraordinaire du 16 avril 2019 telles que rédigées.

ADMINISTRATION FINANCIÈRE

3.1 Comptes à payer

Résolution 129-05-2019

Il est proposé par monsieur Jean-Guy Jacques, appuyé par monsieur Serge Ménard et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers d'approuver les salaires payés au montant de 47,816.60\$, les comptes payés au montant de 64,615.88\$ et autorise les paiements des comptes à payer présentés ce 06 mai 2019 au montant de 83,104.64\$, le tout avec dispense de lecture de la liste, une copie ayant été distribuée à chacun de ses membres avant la tenue des présentes et tous déclarent en avoir pris connaissance.

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

4.1 Nomination des membres du comité MADA

Résolution 130-05-2019

Il est proposé par monsieur Luc Tétreault, appuyé par madame Huguette Benoit et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers de nommer à titre de membre du comité MADA (Municipalité Amie Des Aînés) monsieur Daniel Paquette, maire, Sophie Côté conseillère, Sandra Gallant, directrice en loisirs ainsi que messieurs Gérard Beaulieu, président de la FADOQ de Saint-Valérien-de-Milton et Aurèle Labrecque, membre de la FADOQ de Saint-Valérien-de-Milton.

4.2 Inscription du directeur général au congrès 2019 de l'Association des Directeurs Municipaux du Québec

Résolution 131-05-2019

Il est proposé par madame Sophie Côté, appuyé par monsieur Rémi Tétreault et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers d'inscrire le directeur général au congrès de l'Association des Directeurs Municipaux du Québec (ADMQ) au montant de 539\$, taxes en sus et de défrayer les frais relatifs à l'hébergement, repas et déplacement conformément à la réglementation en vigueur.
Le congrès aura lieu à Québec du 12 au 14 juin 2019.

4.3 Cotisation à la Chambre de commerce de Saint-Hyacinthe

Résolution 132-05-2019

Il est proposé par monsieur Jean-Guy Jacques, appuyé par monsieur Serge Ménard et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers de ne pas adhérer à la Chambre de commerce de la grande région de Saint-Hyacinthe pour l'année 2019.

4.4 Adoption du Guide d'élaboration d'une procédure portant sur la réception et l'examen des plaintes formulées dans le cadre de l'adjudication ou l'attribution d'un contrat

Attendu que le projet de loi n° 108, Loi favorisant la surveillance des contrats des organismes publics et instituant l'*Autorité des marchés publics* (L.Q. 2017, c. 27) (ci-après : La Loi) a été sanctionné le 1^{er} décembre 2017;

Attendu que suite à cette sanction et conformément à l'article 938.1.2.1 du Code municipal du Québec (ci-après : CM), une municipalité doit se doter d'une procédure portant sur la réception et l'examen des plaintes formulées dans le cadre de l'adjudication d'un contrat à la suite d'une demande de soumissions publique ou de l'attribution d'un contrat de gré à gré avec un fournisseur unique comportant une dépense égale ou supérieure au seuil minimal de demande de soumissions publique;

Attendu que la municipalité souhaite adopter une procédure portant sur la réception et l'examen des plaintes formulées dans le cadre de l'adjudication ou de l'attribution d'un contrat;

Résolution 133-05-2019

En conséquence, il est proposé par monsieur Rémi Tétreault, appuyée par madame Huguette Benoit et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers que la présente procédure soit adoptée.

4.5 Nomination du responsable de l'application de la procédure sur la réception et l'examen des plaintes formulées dans le cadre de l'adjudication ou l'attribution de contrat

Considérant que les Municipalités ont l'obligation, au plus tard le 25 mai 2019, de se doter d'une procédure relative à la réception et à l'examen des plaintes (art. 938.1.2.1 du Code municipal)

Résolution 134-05-2019

EN CONSÉQUENCE, il est proposé monsieur Jean-Guy Jacques, appuyé par madame Huguette Benoit et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers :
De nommer la personne désignée à la direction générale de la Municipalité responsable des plaintes;
Que la procédure soit accessible sur le site internet de la municipalité.

4.6 Journée mondiale de sensibilisation à la maltraitance des personnes âgées

CONSIDÉRANT que la *Journée mondiale de sensibilisation à la maltraitance des personnes âgées* a pour but de sensibiliser l'opinion publique sur un phénomène inacceptable et tabou dans notre société, soit la maltraitance des personnes âgées;

CONSIDÉRANT l'action 4.2 du Plan d'action de la Politique régionale MADA de la MRC des Maskoutains à l'orientation *Sécurité* qui traite des différentes formes de maltraitance faites envers les personnes âgées;

CONSIDÉRANT que la plupart des personnes âgées peuvent continuer à apporter une

contribution essentielle à la bonne marche de la société pour peu que des garanties suffisantes soient mises en place;

CONSIDÉRANT qu'il y a maltraitance quand un geste singulier ou répétitif, ou une absence d'action appropriée, intentionnel ou non, se produit dans une relation où il devrait y avoir de la confiance, et que cela cause du tort ou de la détresse chez une personne aînée;

CONSIDÉRANT que la MRC des Maskoutains, en collaboration avec la Table de concertation maskoutaine des organismes pour les aînés, veut sensibiliser les citoyens et citoyennes en les invitant à porter le ruban mauve, symbole de la solidarité à la lutte contre la maltraitance;

Résolution 135-05-2019

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Serge Ménard, appuyée par monsieur Jean-Guy Jacques et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers :

DE PROCLAMER la journée du 15 juin 2019 comme étant la *Journée mondiale de sensibilisation à la maltraitance des personnes âgées* afin de sensibiliser la population de la MRC des Maskoutains; et

D'INVITER tous les élus et la population de la MRC des Maskoutains à porter le ruban mauve, symbole de la solidarité à la lutte contre la maltraitance.

4.7 Proclamation de la Semaine québécoise des familles

CONSIDÉRANT que la famille est l'unité fondamentale de la société et le milieu naturel pour la croissance et le bien-être de ses membres;

CONSIDÉRANT que le soutien à apporter aux familles et à leurs membres est l'affaire de tous;

CONSIDÉRANT que la MRC des Maskoutains s'est dotée d'une Politique de la Famille ainsi que d'une Déclaration de la famille;

CONSIDÉRANT que la Semaine québécoise des familles se tiendra du 13 au 19 mai 2019 sous le thème *C'est le temps d'un vrai Québec Famille!*;

CONSIDÉRANT que cette semaine est une opportunité pour jeter un regard nouveau sur les enjeux qui touchent les citoyens, afin de créer des conditions pour que chacun puisse rendre son expérience familiale plus enrichissante;

Résolution 136-05-2019

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Sophie Côté, appuyée par madame Huguette Benoit et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers :

DE PROCLAMER la semaine du 13 au 19 mai 2019 *Semaine québécoise des familles*, sous le thème *C'est le temps d'un vrai Québec Famille!*

4.8 Offre de service de madame Eve-Mary Thaï Thi Lac

Considérant que madame Eve-Mary Thaï Thi Lac soumet une offre de service datée du 03 mai 2019;

Considérant que cette offre de service est pour la période du premier juillet au 31 décembre 2019;

Considérant que cette offre de service professionnel est dans le but de bien planifier les projets de développements locaux;

Résolution 137-05-2019

Il est proposé par monsieur Serge Ménard, appuyé par monsieur Rémi Tétrault et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers d'accepter l'offre de services de madame Ève-Mary Thaï Thi Lac, en date du 03 mai 2019 pour la somme de 29,400\$, taxes en sus. Que ce montant soit défrayé à même le surplus accumulé non affecté.

4.9 Mandat à Dominic Boisvert, archiviste

Considérant qu'il faut effectuer le transfert de divers dossiers aux archives selon le plan de classification des archives;

Résolution 138-05-2019

Il est proposé par madame Huguette Benoit, appuyé par madame Sophie Côté et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers de mandater monsieur Dominic Boisvert, archiviste, pour effectuer ce travail.

5- SÉCURITÉ PUBLIQUE ET SÉCURITÉ CIVILE

Monsieur Rémi Tétreault, pompier, se retire de la table des délibérations.

5.1 Achat d'équipements

Considérant qu'il y a lieu de procéder à l'achat de certains équipements pour le service incendie;

Considérant que les équipements demandés sont prévus au budget 2019;

Résolution 139-05-2019

Il est proposé par monsieur Serge Ménard, appuyé par madame Huguette Benoit et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers d'autoriser l'achat des équipements suivants :

- Survi-véhiculaire pour le camion 565 – Installation environ 1 000 \$ frais mensuel 25 \$;
- Climatiseur pour la caserne 14 000 BTU – environ 550 \$;
- 25 paires de lunettes avec étuis et 2 postes de nettoyages – environ 170\$;
- 20 vestes de sécurité – environ 30 \$ chacune pour un total de 600 \$;
- 5 paires de bottes de sécurité pour les nouveaux pompiers – environ 175 \$ chacune pour un total de 875 \$;
- 7 ensembles vêtements pompiers (pantalon, chemise & polo) – environ 110 \$ par ensemble incluant les frais de broderie pour un total de 770 \$;
- 1 classeur vertical format légal- environ 300 \$;
- 2 classeurs muraux format légal – environ 105 \$ chacun pour un total de 210 \$;
- 6 pochettes murales – environ 28 \$ chacune pour un total de 168 \$;
- 1 imprimante couleur multifonction grand format – environ 1 200 \$;
- 1 diviseur 445 \$ et 1 adaptateur 228 \$ pour boyaux – remplacement – total environ 673 \$

Pour un grand total de 6 516 \$ plus taxes applicables et frais mensuel de 25 \$ pour Survi véhiculaire.

5.2 Formation SIMDUT

Considérant le nouveau système d'information sur les matières dangereuses utilisées au travail (SIMDUT 2019);

Considérant que la CNESST exige que les travailleurs reçoivent la formation adéquate en lien avec le SIMDUT;

Résolution 140-05-2019

Il est proposé par madame Sophie Côté, appuyé par monsieur Jean-Guy Jacques et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers d'autoriser la formation

SIMDUT au coût de 400 \$ plus taxes applicables pour l'ensemble des pompiers/premiers répondants.

5.3 Mise à pied de monsieur Steve Aubin

Considérant que M. Aubin lors de la rencontre avec le directeur et le lieutenant Pierre-Luc Normandin a indiqué qu'il quittera le service au mois de juin;

Considérant le manque d'intérêt de M. Aubin;

Résolution 141-05-2019

Il est proposé par monsieur Serge Ménard, appuyé par monsieur Jean-Guy Jacques et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers de procéder à la mise à pied de M. Steve Aubin.

5.4 Demande de partenariat et de financement par la Sûreté du Québec pour un projet visant la sensibilisation aux dangers liés à la conduite automobile auprès des élèves finissants du secondaire

Considérant que la Sûreté du Québec, Dessercom ambulance, la ville de Saint-Hyacinthe et la MRC des Maskoutains organise une simulation pour la prévention des accidents automobiles;

Considérant que cette simulation d'accident vise à conscientiser les étudiants du secondaire aux dangers de conduire avec les facultés affaiblies, à la vitesse au volant et non-port de la ceinture de sécurité;

Considérant que pour organiser cette activité les partenaires demandent un appui financier;

Résolution 142-05-2019

Il est proposé par madame Huguette Benoit, appuyé par monsieur Luc Tétreault et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers d'accorder une aide financière de l'ordre de 200\$.

5.5 Politique pour le remplissage des extincteurs

Considérant que la municipalité avait comme habitude de remplir les extincteurs de ses citoyens;

Considérant qu'aucune politique n'a été adoptée en ce sens;

Résolution 143-05-2019

Il est proposé par madame Sophie Côté, appuyé par monsieur Luc Tétreault et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers d'adopter la politique concernant le rechargement des extincteurs telle que décrite :

- La municipalité défraie les coûts de rechargement des extincteurs suite à un rapport émis par le service contre les incendies;
- La municipalité défraie les coûts de rechargement de 2 extincteurs tous les deux ans par numéro civique strictement résidentiel;
- Toute réparation des extincteurs suite aux vérifications seront aux frais des propriétaires des dits extincteurs.

Monsieur Rémi Tétreault reprend son siège à la table des délibérations.

6- TRANSPORT ROUTIER

6.1 Demande de la Municipalité de Sainte-Cécile-de-Milton

Considérant que la municipalité de Sainte-Cécile-de-Milton a demandé de conclure une entente intermunicipale concernant l'entretien de chemins communs avec la municipalité de Saint-Valérien-de-Milton;

Considérant que la Municipalité de Saint-Valérien-de-Milton a proposé un prix de 160.95\$ de l'heure pour le service d'entretien comprenant machinerie et salaire des employés;

Considérant que la Municipalité de Sainte-Cécile-de-Milton nous a informé qu'ils ont un prix meilleur au privé;

Résolution 144-05-2019

Il est proposé par monsieur Luc Tétreault, appuyé par monsieur Rémi Tétreault résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers d'abroger la résolution 118-04-2019 établissant une entente intermunicipale pour l'entretien des chemins.

6.2 Demande de la Municipalité du Canton de Roxton concernant l'intersection du 11^e rang, chemin d'Acton et Route Messier

Considérant que la municipalité du Canton de Roxton étudie la possibilité de paver l'intersection des routes du 11^e rang, chemin d'Acton et Route Messier;

Considérant qu'une partie de l'intersection de la route Messier et du Chemin d'Acton est propriété conjointe des deux municipalités;

Considérant que la municipalité du Canton de Roxton demande à la municipalité de Saint-Valérien-de-Milton de défrayer le tiers de l'estimé des travaux représentant 17,073.79\$, taxes incluses;

Résolution 145-05-2019

Il est proposé par monsieur Jean-Guy Jacques, appuyé par monsieur Luc Tétreault et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers que la municipalité de Saint-Valérien-de-Milton participera financièrement aux travaux de pavage à l'intersection de la route Messier et du chemin d'Acton pour le tiers de la valeur des travaux soit 4,950\$ sans les taxes.

6.3 Entrée au 1385 rue Hôtel-de-Ville

Considérant que le propriétaire du 1385 rue Hôtel-de-Ville demande à ce que la bordure longeant son entrée de cour soit enlevée;

Considérant que la cour du propriétaire du 1385 rue Hôtel-de-Ville est plus basse que la bordure et la rue Hôtel-de-Ville;

Résolution 146-05-2019

Il est proposé monsieur Rémi Tétreault, appuyé par monsieur Serge Ménard et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers d'informer le propriétaire que la municipalité n'effectuera pas les travaux d'enlèvement de la bordure.

6.4 Adjudication de la soumission pour le lignage de rues

Considérant que la municipalité de Saint-Valérien-de-Milton a demandé des prix pour effectuer le marquage des chaussées;

Considérant qu'ont soumissionné :

Ligne Maska :	33,293.34\$, taxes incluses;
Marquage Traçage Québec :	34,474.52\$, taxes incluses;

Résolution 147-04-2019

Il est proposé par monsieur Jean-Guy Jacques, appuyé par madame Huguette Benoit et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers d'accepter l'offre de services de Lignes Maska au montant de 33,293.34\$, taxes incluses pour effectuer le marquage des chaussées de la municipalité étant la soumission la plus basse conforme.

6.5 Banque d'heures

Considérant que la municipalité a adopté la résolution 119-04-2019 décrétant la politique relativement à la banque d'heures des employés;

Considérant que cette politique est toujours en vigueur mais qu'il faut y ajouter une modification;

Résolution 148-05-2019

Il est proposé par madame Huguette Benoit, appuyé par monsieur Rémi Tétreault et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers

- de conserver la banque d'heures d'un maximum de 40 heures tel que stipulé dans la résolution 119-04-2019;
- que les heures accumulées enregistrées dans la banque et dépassant les 40 heures permises seront payées à l'employé concerné.

6.6 Paiement de la facture de monsieur Gilles Daviau

Considérant qu'il y a eu une inondation le 18 mars 2019 dans le 10^e rang;

Considérant que l'employé de voirie a dû utiliser l'excavatrice pour drainer les fossés de chemins;

Considérant que monsieur Gilles Daviau a aidé l'employé de voirie avec sa propre excavatrice;

Considérant que monsieur Daviau soumet une facture de 327.68\$, incluant les taxes;

Résolution 149-05-2019

Il est proposé par monsieur Serge Ménard, appuyé par madame Sophie Côté et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers d'autoriser le paiement de la facture 679525 à monsieur Gilles Daviau au montant de 327.68\$, taxes incluses.

6.7 Domages causés par le chasse-neige

Considérant que l'entrepreneur en déneigement a causé des dommages avec son chasse-neige le tout décrit dans le rapport du directeur des travaux publics du 02 avril 2019;

Résolution 150-05-2019

Il est proposé par madame Sophie Côté, appuyé par monsieur Rémi Tétreault et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers de référer les frais relatifs aux bris occasionnés par le chasse-neige à l'entrepreneur en déneigement.

6.8 Demande de madame Peggy Gélinas et monsieur Sylvain Roy (signalisation)

Considérant la demande de madame Peggy Gélinas et monsieur Sylvain Roy pour réduire la vitesse automobile dans le 10^e rang est;

Résolution 151-05-2019

Il est proposé par madame Sophie Côté, appuyé par monsieur Luc Tétreault et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers de demander au directeur des travaux publics d'installer des panneaux (attention à nos enfants) ainsi que des panneaux réduisant la vitesse à 25 kilomètres dans cette section du 10^e rang.

6.9 Demande au ministère des Transports (coin 211 et chemin Saint-Dominique)

Considérant que la jonction de la 211 et du chemin Saint-Dominique est dans un état lamentable pouvant causer des bris aux véhicules automobiles;

Considérant qu'il est urgent que ce coin de route soit réparer le plus tôt possible;

Résolution 152-05-2019

Il est proposé par monsieur Rémi Tétreault, appuyé par monsieur Jean-Guy Jacques et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseiller de demander au ministère des Transports de bien vouloir rendre cette jonction carrossable, sécuritaire et ce dans les plus brefs délais.

7- HYGIÈNE DU MILIEU

7.1 Déclaration de l'état d'urgence climatique

CONSIDÉRANT QUE le Groupement d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC) a décrété, en 2018, l'état d'urgence climatique afin de tout mettre en œuvre pour limiter le réchauffement planétaire à 1,5 °C;

CONSIDÉRANT QUE le Canada est signataire de l'accord international sur le climat faisant suite à la 21e Conférence des parties (COP21), engagement international fixant comme objectif une limitation du réchauffement mondial entre 1,5 °C et 2 °C d'ici 2100;

CONSIDÉRANT QUE la Politique de mobilité durable du gouvernement du Québec a fixé, d'ici 2030, un objectif de réduction de 37,5 % des émissions de gaz à effet de serre (GES) dans le secteur des transports sous le niveau de 1990;

CONSIDÉRANT QUE la Politique énergétique 2030 du gouvernement du Québec vise à réduire les émissions de GES;

CONSIDÉRANT QUE la dégradation de l'environnement climatique nuira considérablement à la qualité de vie de nos sociétés et engendrera de l'incertitude sociale et économique, tel que des inondations et autres catastrophes naturelles;

CONSIDÉRANT QUE la lutte aux GES peut se traduire par l'amélioration de la performance énergétique du secteur résidentiel, institutionnel, industriel, commercial, public et du transport, ces secteurs d'activités étant étroitement liés à la gouvernance municipale;

PAR CONSÉQUENT, la municipalité de Saint-Valérien-de-Milton reconnaît l'urgence d'agir particulièrement envers les jeunes générations et propose de soutenir les citoyens, les entreprises et les divers paliers de gouvernements dans leurs efforts de lutte contre les changements climatiques;

Résolution 153-05-2019

Il est proposé par monsieur Serge Ménard, appuyé par madame Sophie Côté et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers :

QUE la municipalité de Saint-Valérien-de-Milton endosse la déclaration citoyenne universelle d'urgence climatique visant à reconnaître cette urgence et la nécessité d'une transition écologique.

7.2 Offre de services professionnels pour la mesure de boues dans les étangs aérés

Considérant que le ministère des Affaires municipales et de l'Organisation du territoire oblige la municipalité à mesurer les boues dans les étangs aérés de l'usine d'épuration des eaux à tous les ans;

Résolution 154-05-2019

Il est proposé par monsieur Luc Tétréault, appuyé par madame Huguette Benoit et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers d'accepter l'offre de services 201903267de SIMO concernant l'option 2 qui consiste en la mesure et l'échantillonnage de boues ainsi que l'échantillonnage et l'analyse de la siccité seulement pour la somme de 3,200.00\$, taxes en sus. (02-414-00-526-01)

7.3 Offre de services pour la validation du débitmètre d'entrée aux étangs

Considérant que la loi oblige à ce que le débitmètre soit vérifié à tous les ans;

Considérant l'offre de service de la firme Asisto;

Résolution 155-05-2019

Il est proposé par monsieur Jean-Guy Jacques, appuyé par monsieur Rémi Tétréault et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers d'accepter l'offre de services de la firme Asisto # 0400168 pour la somme forfaitaire de 939.75\$, taxes en sus.

8- URBANISME ET GESTION DU TERRITOIRE, COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME (CCU)

8.1 Demande d'aliénation auprès de la CPTAQ de Ferme David Bernier

CONSIDÉRANT la demande de Ferme David Bernier inc, représentée par monsieur David Bernier propriétaire, pour obtenir de la Commission de Protection du Territoire Agricole du Québec l'autorisation d'aliéner une partie du lot 4 221 561 au cadastre du Québec;

CONSIDÉRANT que monsieur Bernier possède les lots 3 555 293 et 3 555 288 au cadastre du Québec, dont l'usage principale est utilisé à des fins agricoles d'élevage de

volailles et de production d'oeufs, dont la superficie totale est de 63 411,10 mètres carrés (6,34 ha);

CONSIDÉRANT que monsieur Bernier conserve les lots 3 3 555 293 et 3 555 288, et souhaite acquérir une partie du lot 4 221 561, contigüe à Ferme David Bernier inc, dans le but d'accroître le potentiel et la rentabilité de son exploitation avicole

CONSIDÉRANT que la superficie à acquérir pour le lot 4 221 561 est de 12 252,8 mètres carrés (1,2253 ha) est utilisé à des fins d'élevage de volaille, et que l'on retrouve sur celle parcelle de lot un poulailler abritant 30 000 poulets;

CONSIDÉRANT que Ferme Yvon Bernier, propriétaire du lot visé par la demande, demeurerait propriétaire d'une superficie de 46,3286 ha de terres dans la Municipalité de Saint-Valérien-de-Milton, sur laquelle la culture de maïs et/ou soya est pratiqué en alternance;

CONSIDÉRANT que cette demande n'aura aucun impact sur :

- Le potentiel et les possibilités d'utilisation à des fins agricoles des superficies visées;
- Le potentiel et les possibilités d'utilisation à des fins agricoles des terrains avoisinants;
- Les activités agricoles existantes et leur développement;
- L'homogénéité de la communauté et de l'exploitation agricole;
- Sur la viabilité de l'exploitation agricole;

CONSIDÉRANT que cette demande n'aura pas d'impact sur l'application des lois et règlements environnementaux, notamment ceux touchant les distances séparatrices par rapport à un établissement de production animale et son lieu d'entreposage des fumiers;

CONSIDÉRANT que le projet est conforme au règlement d'urbanisme (# 2006-22) de la municipalité de Saint-Valérien-de-Milton ;

CONSIDÉRANT qu'une résolution d'appui du conseil municipal doit être annexée à la demande d'autorisation;

EN CONSÉQUENCE,

Résolution 156-05-2019

Il est proposé par monsieur Jean-Guy Jacques, appuyé par monsieur Serge Ménard et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers :

Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution ;

D'appuyer la demande et de recommander fermement à la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ) d'autoriser l'aliénation pour le lot 4 221 561 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Shefford, d'une superficie de 12 252,8 mètres carrés, le tout tel que localisé et expliqué sur les documents et les plans accompagnant la demande.

8.2 Refonte des règlements

Considérant que la municipalité a donné un mandat à Gestim pour effectuer la refonte de son plan d'urbanisme et ses règlements d'urbanisme;

Considérant le courriel reçu de monsieur Alexandre Thibault, directeur chez Gestim, en date du 15 avril 2019;

Considérant la demande de défrayer la moitié du montant en mai et le dernier versement après les corrections à y apporter;

Considérant que Gestim s'engage à effectuer les modifications souhaitées par le conseil municipal;

Résolution 157-05-2019

Il est proposé par madame Huguette Benoit, appuyé par monsieur Luc Tétreault et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers de déboursier à la firme Gestim la moitié de la facture # 3894 soit la somme de 12,359.82\$, taxes incluses.

9-

LOISIR, CENTRE RÉCRÉATIF, PARC, TERRAIN DE JEUX ET PATINOIRE, CENTRE COMMUNAUTAIRE ET BIBLIOTHÈQUE

9.1 Aménagement adapté pour les infrastructures du centre communautaire

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Saint-Valérien-de-Milton désire présenter une demande d'aide financière au Secrétariat aux aînés du ministère de la Santé et des Services sociaux, en collaboration avec le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH), pour l'appel de projets 2019 du Programme d'infrastructures Municipalité amie des aînés (PRIMADA);

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Saint-Valérien-de-Milton a reçu l'accréditation de « Municipalité Amie Des Aînés » ;

CONSIDÉRANT le plan d'action MADA adopté par les membres du conseil le 02 juin 2014 par la résolution numéro 189-06-2014;

CONSIDÉRANT QUE le comité MADA recommande un projet d'accessibilité aux membres du conseil;

CONSIDÉRANT QUE le conseil est préoccupé par le bien-être des aînés et des personnes à mobilité réduite de Saint-Valérien-de-Milton;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité procède à un réaménagement majeur de ses infrastructures afin de le rendre multifonctionnel et d'en augmenter la sécurité pour l'ensemble de ses citoyens et citoyennes, notamment celle de ses aînés;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal et les organismes locaux de soutien aux aînés ont décidé d'un commun accord que l'aménagement d'entrées accessibles et sécuritaires est devenu une nécessité dans notre milieu;

CONSIDÉRANT QUE le plan local MADA priorise l'accessibilité universelle des installations propriété de la municipalité de Saint-Valérien-de-Milton;

CONSIDÉRANT QUE dans ce réaménagement, la municipalité de Saint-Valérien-de-Milton souhaite obtenir du financement afin de procéder à ces réaménagements;

CONSIDÉRANT QUE l'obtention d'une subvention auprès du « programme PRIMADA » permettrait la concrétisation du projet;

CONSIDÉRANT QUE ces projets seront réalisées conditionnellement à la possibilité d'obtention de financement majoritairement provenant de sources de subventions;

Résolution 158-05-2019

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Sophie Côté, appuyé par monsieur Jean-Guy Jacques et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers :

QUE la municipalité de Saint-Valérien-de-Milton présente une demande d'aide financière au montant de 100 000\$ au secrétariat des aînés qui chapeaute le programme fédéral « programme PRIMADA » dans le cadre du volet collectivités ;

Le conseil municipal de la municipalité de Saint-Valérien-de-Milton autorise le dépôt de la demande d'aide financière;

La municipalité de Saint-Valérien-de-Milton a pris connaissance du Guide du programme et qu'elle s'engage à en respecter toutes les modalités qui s'appliquent à elle;

La municipalité de Saint-Valérien-de-Milton s'engage, si elle obtient une aide financière pour son projet , à payer sa part des coûts admissibles et des coûts d'exploitation continue de des infrastructures visées ;

La municipalité de Saint-Valérien-de-Milton confirme qu'elle assumera tous les coûts non admissibles au programme associé à son projet si elle obtient une aide financière pour celui-ci, y compris tout dépassement de coûts.

De s'engager à financer la partie non subventionnée du projet en s'appropriant les fonds à partir du surplus accumulé non affecté;

D'autoriser le maire, monsieur Daniel Paquette, ou, en son absence, le directeur général, monsieur Robert Leclerc, à signer tous les documents légaux en lien avec les octrois de subventions pour et au nom de la municipalité.

9.2 Embauche des animateurs pour le camp de jour et formation

Résolution 159-05-2019

Il est proposé par madame Sophie Côté, appuyé par monsieur Serge Ménard et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers d'embaucher mesdames Camille Duhamel, Josiane Ducharme, Sarah-Ève Lepage, Anne Marie Blanchette et monsieur Jason Lepage à titre d'animateurs du camp de jour selon le salaire établi et les frais de formation recommandés par la directrice en loisir.

9.3 Correspondance de la FADOQ concernant les nouvelles tables

Les élus prennent connaissance de la correspondance de la FADOQ de Saint-Valérien à l'effet que les nouvelles tables acquises par l'organisme ne doivent pas sortir de la salle communautaire et ni à l'extérieur de la bâtisse.

9.4 Clôture au terrain des loisirs

Résolution 160-05-2019

Il est proposé par monsieur Rémi Tétreault, appuyé par madame Huguette Benoit et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers d'autoriser le directeur des travaux publics à installer une clôture de 6 pieds de haut au terrain des loisirs.

9.5 Formation d'un comité de la bibliothèque

Considérant que la bibliothèque est un service municipal;

Résolution 161-05-2019

Il est proposé par monsieur Jean-Guy Jacques, appuyé par monsieur Serge Ménard et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers de former un comité pour la bibliothèque composé de monsieur Daniel Paquette, maire agissant d'office sur tous les comités, de madame Sophie Côté conseillère, de monsieur Rémi Tétreault conseiller et de madame Line Labonté, responsable de la bibliothèque.

10- AVIS DE MOTION

Aucun item.

11- Règlement(s) – Adoption avec ou sans dispense de lecture

Aucun item.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question, commentaire, observation et/ou suggestion ainsi portée à l'attention des membres du conseil ne sera inscrit au procès-verbal de cette session, à moins que moins que cette intervention ou partie d'intervention ne fasse l'objet d'une décision du conseil.

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Résolution 162-05-2019

Il est proposé par madame Sophie Côté, appuyé par monsieur Jean-Guy Jacques et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers de lever l'assemblée à 20H30.

Daniel Paquette
Maire

Robert Leclerc
Directeur général et secrétaire-trésorier

Certificat de crédits suffisants

Je, soussigné, directeur général et secrétaire-trésorier, certifie que la Municipalité de Saint-Valérien-de-Milton dispose des fonds nécessaires au paiement des dépenses et affectation(s) suivant la(les) décision(s) prises par le Conseil dans le(les) différent(s) extrait(s) et résolution(s) du présent procès-verbal, avec transfert(s) budgétaire(s) conséquent(s) et aussi sur les excédents de recettes de l'année courante lorsque nécessaire, le tout en vertu des Règlements n^{os} 2007-09 et 2007-10.

En foi de quoi, j'émet ce certificat ce 06 mai 2019.

Robert Leclerc
Directeur général et secrétaire-trésorier

Je, Daniel Paquette, maire, ayant présidé cette séance, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.